

SDEA – AIDE A LA MISE AUX NORMES DES PLANCHERS ET A L'ACHAT DE TAPIS A USAGE DE COURS DE DANSE

| | |
|--|--|
| Programme | Nature / Fonction : 65734 / 311 Programme / Opération : P0090 / 10334 |
| Bénéficiaires | Communes et EPCI adhérant au Schéma départemental des enseignements artistiques ; communes membres d'un EPCI adhérant au SDEA |
| Condition(s) d'attribution | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement en faveur d'un établissement adhérent du schéma souhaitant développer un enseignement chorégraphique - Salle utilisée prioritairement pour la danse par l'établissement adhérent - Pour les planchers de danse : Les textes applicables fixant les normes à respecter et les recommandations à suivre sont : La loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse, codifiée dans le code de l'éducation (articles L. 462-1 à L. 462-6) ; – Le décret n° 92-193 du 27 février 1992 pris en application de la loi du 10 juillet 1989, codifié dans le code de l'éducation (articles R. 462-1 à R. 462-9) ; – La circulaire du 27 avril 1992 prise en application du décret du 27 février 1992. - Pour information : la norme DIN 18032 partie II, relative aux caractéristiques des sols sportifs, fait actuellement office de référence pour les fabricants. - Faciliter son accès pour des compagnies professionnelles sur des créneaux ne perturbant pas les enseignements ainsi que tout groupe de danse amateur dont le projet est compatible avec l'équipement. |
| Référence(s) décision(s) du Conseil départemental | BP 2014 CP du 22 octobre 2021 |
| Détermination de l'aide | Pour l'installation de planchers et /ou l'achat de tapis de danse : 60% des travaux hors taxes, l'aide est plafonnée à 10 000 € dans la limite des crédits disponibles. |
| Modalité(s) d'attribution | Produire un avant-projet sommaire Document descriptif de l'opération envisagée Budget prévisionnel de l'opération Plan de financement |

**Service(s) chargé(s)
de l'instruction**

DGA IDT(Direction générale adjointe des infrastructures et du
développement territorial)
Direction Culture, Patrimoine, Tourisme et Sports
Service Actions culturelles

160 Avenue Bollée - 72072 Le Mans Cedex 9

Tél : 02 43 54 73 50

✉ contact.culture@sarthe.fr

Mise à jour : septembre 2021